

Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - N° 3, 23 janvier 2023

LA SEMAINE DU DROIT

ÉDITORIAL

P. 133

- 81 **Édito** - ChatGPT peut-il me remplacer ?, par **Nicolas Molfessis**

DERNIÈRE MINUTE

P. 136

LES ACTEURS

P. 137

- 82 **Prix de thèse** - Saisie du Prix Vendôme par **Jérémy Bourgeois**, par **Fabrice Raoult**

L'APERÇU RAPIDE

P. 138

- 83 **Chômage-Emploi** - Mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail et du plein-emploi. À propos de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022, par **Bernard Bossu**

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

P. 141

- 84 **Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023**
- 85 **Contrat d'entreprise** - Actions à la disposition de l'usufruitier à l'encontre du constructeur de l'ouvrage (*Cass. 3^e civ.*, 16 nov. 2022, n° 21-23.505, B) ► note **Sabrina Le Normand-Caillère**

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

P. 145

- 86 **Cybersécurité** - Paquet sécurité des réseaux et des systèmes d'information (SRI) 2 : les textes sont publiés (*PE et Cons. UE, dir. (UE) 2022/2555*, 14 déc. 2022 ; *PE et Cons. UE, dir. (UE) 2022/2556*, 14 déc. 2022 ; *PE et Cons. UE, règl. (UE) 2022/2554*, 14 déc. 2022)
- 87 **Procédure pénale** - Requalification des faits par les juges répressifs : censure de la chambre criminelle (*Cass. crim.*, 10 janv. 2023, n° 20-85.968, B)
- 88 **Convention judiciaire d'intérêt public** - Publication de nouvelles lignes directrices sur la mise en

œuvre de la CJIP (*PNF, lignes directrices CJIP*, 16 janv. 2023)

- 89 **Commission nationale consultative des droits de l'homme** - La CNCDH dresse un bilan « très critique » du 2^e plan d'action national contre la traite des êtres humains (*CNCDH, actualités*, 13 janv. 2023)

- 90 **Arrêts P de la Cour de cassation du 12 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023**

- 91 **Procédure pénale** - Précisions sur l'accès aux données de connexion pendant l'instruction (*Cass. crim.*, 25 oct. 2022, n° 21-87.397, B) ► note **Jean-Baptiste Thierry**

AFFAIRES

P. 151

- 92 **Concurrence** - Avantage sans contrepartie ou manifestement disproportionné : les textes applicables quelle que soit la nature de l'avantage (*Cass. com.*, 11 janv. 2023, n° 21-11.163, B)

- 93 **Tribunaux de commerce** - Traitement en cas d'indisponibilité du guichet entreprises (*CNGTC, actualités*, 16 janv. 2023)

- 94 **Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023**

- 95 **Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023**

- 96 **Pratiques anticoncurrentielles** - La preuve de la (non) répercussion des surcoûts subis par la victime de pratiques anticoncurrentielles : entre présomption légale à venir et présomption judiciaire (*Cass. com.*, 19 oct. 2022, n° 21-19.197, B) ► note **Muriel Chagny**

SOCIAL

P. 157

- 97 **Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023**

- 98 **Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023**

- 99 **Élections** - L'office du juge de l'élection confronté à l'imprécision de la délimitation conventionnelle du périmètre électoral (*Cass. soc.*, 14 déc. 2022, n° 21-19.551, B+R) ► note **François Duquesne** et **Joey Heintz**

PUBLIC ET FISCAL

P. 163

- 100 **Procédure administrative** - Obligation du juge de communiquer aux parties les réponses faisant suite à l'information relative à un moyen d'ordre public (*CE*, 6 janv. 2023, n° 449405) ► act. **Clemmy Friedrich**

- 101 **Procédure administrative** - Pas de seconde chance pour le demandeur qui omet de produire un mémoire complémentaire annoncé (*CE*, 13 janv. 2023, n° 452716) ► act. **Clemmy Friedrich**

- 102 **Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023**

- 103 **Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023**

- 104 **Directive services** - Les contours de l'obligation de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation des propriétés publiques (*CE*, 2 déc. 2022, n° 455033. - *CE*, 2 déc. 2022, n° 460100) ► note **Philippe S. Hansen**

EN RÉGION

P. 169

Cour d'appel de Colmar - Atelier régional de jurisprudence, sous la direction de **Philippe Storck**

- 105 **Sociétés** - Obligations aux dettes des associés et régime de la prescription (*CA Colmar*, 1^{er} ch., sect. A, 21 déc. 2022, n° 21/01835) ► act. **Frédéric Dannenberger**

- 106 **Universités** - Une faculté ancrée dans son écosystème ► act. **Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu** (*faculté de droit de Colmar*)



LA SEMAINE DE LA DOCTRINE

ÉTUDE

P. 170

- 107 **Protection des consommateurs** - La transposition de la directive du 25 novembre 2020 sur les actions représentatives : la France à la croisée des chemins, par Omar Kafi Cherrat

CHRONIQUE

P. 176

- 108 **Successions et libéralités** - Successions et libéralités, par Raymond Le Guidéc

LA VIE DES IDÉES

P. 181

- 109 **Famille** - Fondation pour le droit continental. La natalité, un enjeu majeur pour l'humanité, l'Action du mois par Bénédicte Bévière-Boyer



LA SEMAINE DU PRATICIEN

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

P. 182

- 110 **Avocats** - Nouvelles précisions de la Cour de justice sur les clauses abusives dans les conventions d'honoraires d'avocat (CJUE, 12 janv. 2023, aff. C 395/21, D.V. c/ M.A.) ► act. Cécile Caseau-Roche
- 111 **Aide juridique** - Plafonds d'admission à l'AJ pour 2023 (Circ. n° JUST2301654C, 17 janv. 2023)
- 112 **Justice** - Politique de l'amiable : une « révolution culturelle » annoncée (Min. Justice, discours, 13 janv. 2023)

- 113 **Juristes d'entreprises** - L'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de Droit satisfaits du Plan d'action pour la justice
- 114 **Conseil constitutionnel** - Un portail dédié à la « question citoyenne » (Cons. const., petit-déjeuner presse, 16 janv. 2023)
- 115 **Avocats** - Guichet unique électronique : le CNB alerte sur les difficultés des avocats (CNB, AG, 16 janv. 2023)

LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP)
97^e année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :
ÉRIC BONNET-MAES

Directrice éditoriale : ANNE-LAURENCE MONÉGER

Directeur scientifique : NICOLAS MOLFESSIS

Comité scientifique : V.-L. BENABOU D. BUREAU,
L. CADIEU, M. COLLET, E. DEZEUZE, J. KLEIN,
B. MATHIEU, H. MATSOPOULOU, F. PICOD, P. SPINOSI,
PH. STOFFEL-MUNCK, F. SUDRE, B. TEYSSIE, S. TORCK

Rédactrice en chef : HÉLÈNE BÉRANGER

Rédactrice en chef adjointe : ÉLISE FILS

Éditeur : FLORENCE CREUX-THOMAS

Avec la collaboration de :

CH. BLONDEL-ANGEBAULT, M. GARNIER, M. JOSEPH
PARMENTIER, É. MALLET, CL. SIRINELLI, rédacteurs-
analystes JurisData, CÉCILE LAZARUS, N. BERNA,
coordinatrice ARJ

Mise en page : ÉVOLUPRINT

Publicité :

CAROLINE SPIRE, responsable clientèle publicité
Caroline.Spire@lexisnexis.fr - 01 45 58 93 56

Correspondance :

LA SEMAINE JURIDIQUE (ÉDITION GÉNÉRALE)
sjg@lexisnexis.fr
141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients :

Tél. : 01 71 72 47 70

relation.client@lexisnexis.fr

www.lexisnexis.fr

Abonnement annuel 2023 :

• France (métropole) : 1086,34 euros TTC (1064,00 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 1162,00 euros HT

Prix de vente au numéro :

• France (métropole) : 50,03 euros TTC (49 euros HT)

• DOM-TOM et pays étrangers : 49 euros HT

LEXISNEXIS SA

SA au capital de 1.584.800 euros - 552 029 431 RCS Paris

Principal associé : REED ELSEVIER FRANCE SA

Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur : ÉVOLUPRINT - SGIT SAS

Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : n° 1126 T 80376

Origine du papier : Allemagne

Taux de fibres recyclées : 6 %

Certification : 100 %

Impact sur l'eau : P_{TOT} = 0,01 kg / tonne



Photos : droits réservés.

Image de couverture : © borchee_E+

 Suivez votre revue sur Twitter : @JCP_G

@ LexisNexis SA 2023

Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.

LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente œuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

